
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 avril 2019 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Robert Dolbec, attaché politique du parti Ensemble Montréal
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique
M. Miguel Alston, commandant représentant du PPQ 39
Mme Paule Robitaille, députée de Bourassa-Sauvé
M. Marc Dionne, représentant pour le projet SRB Pie-IX

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt (20)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 147

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.2 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Point d'information sur le décès de M. Alain Legault, ancien directeur des travaux publics à l'arrondissement Montréal-Nord. La mairesse souhaite ses sympathies à tous.

M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Point d'information sur les terrasses commerciales et le programme d'aide aux commerces de la CDEC. Concerne les rues de Charleroi, Monselet et Fleury.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clarac

- Point d'information sur la venue du printemps qui implique la propreté dans les rues et le civisme.
- Point d'information sur la prochaine séance du 9 avril 2019 de la commission de la sécurité publique à l'Hôtel de ville de Montréal.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

- Point d'information sur M. Chris Boucher, basketteur originaire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour sa nomination comme joueur par excellence de la G-League et joueur défensif du circuit, ligue de développement de la NBA pour la saison 2019-2019.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Point d'information sur les finalistes de la chambre de commerce de l'Est
- Signature du Livre d'Or de l'arrondissement Montréal-Nord par Mme Rita De Santis

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

- Printemps et propreté. Mme Belinga salue le travail de tous les acteurs impliqués dans les enjeux de propreté du secteur Nord-Est de l'arrondissement.
 - Point d'information sur la mise en place de la mobilisation propreté par des acteurs communautaires et des activités pour tous.
 - Questions sur les enjeux des travaux du SRB Pie-IX au niveau des communications relativement aux travaux pour les commerçants et citoyens.
-

10.3 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

M. Robert Guilbaut

Secteur Marie-Clarac – décision relativement à l'étude de circulation et stationnement

M. Pierre Fritzner

-Travaux du SRB Pie-IX – félicitations pour le travail
-Travaux du SRB Pie-IX - questions au niveau des communications aux acteurs du milieu et citoyens, stationnement et dédommagement pour les commerçants

Mme Valérie Marilyne

Brigade canine – propreté dans les rues et fréquence de patrouille

Mme Assunte Meo

-Signalisation – arrêt au coin rue Forest et des Récollets
-Propreté au 3960-3961 rue Emery - déchets

M. Pierre Lacombe

-Circulation sur Pie-IX – présence policière pour la circulation
-Atribus absent sur Pie-IX – ajout d'atribus pendant les travaux

Fin de la période de questions à 20 h 05.

CA19 10 148

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 mars 2019, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 mars 2019, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 10 149

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2019.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161011

CA19 10 150

Adjuger à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, le seul soumissionnaire conforme, au montant de 1 356 705,76 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du parc Sabrevois et du chalet de service et autoriser une dépense en incidences de 53 154,13 \$, taxes incluses et une dépense en contingences de 135 670,58 \$, taxes incluses pour une dépense totale de 1 545 530,47 \$.

Appel d'offres 1022 / 1 soumissionnaire

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, le seul soumissionnaire conforme, au montant de 1 356 705,76 \$, taxes incluses, le contrat 1022 pour le réaménagement du parc Sabrevois et du chalet de service;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 53 154,13 \$, taxes incluses et une dépense en contingences de 135 670,58 \$, taxes incluses;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 545 530,47 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1198177001

CA19 10 151

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) concernant l'utilisation à des fins collectives du parc-école Jules-Verne situé au coin de l'avenue P.M.-Favier et du boulevard Maurice-Duplessis, dans le cadre du projet urbain du « Corridor vert des 5 écoles ».

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) concernant l'utilisation à des fins collectives du parc-école situé au coin de l'avenue P.M.-Favier et du boulevard Maurice-Duplessis, dans le cadre du projet urbain du « Corridor vert des 5 écoles ».

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190217010

CA19 10 152

Octroyer à Tessier-Récréo-Parc inc, pour un montant de 91 853,54 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation de modules pour une aire de jeux de 2 à 5 ans et une aire de jeux de 5 à 12 ans, dans le cadre du projet de réaménagement du parc-école Jules Verne, et autoriser une dépense maximale de 95 000 \$, taxes incluses.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à Tessier-Récréo-Parc inc, pour un montant de 91 853,54 \$, taxes incluses, un contrat gré à gré, pour la fourniture et l'installation de modules pour une aire de jeux de 2-5 ans et une aire de jeux de 5 à 12 ans, dans le cadre du projet de réaménagement de parc-école Jules Verne;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 95 000 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, pour la fourniture et l'installation de modules dans les aires de jeux et comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198177002

CA19 10 153

Octroyer à La Pépinière - Espaces collectifs, au montant maximal de 79 654,68 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la continuation du projet « Piétonnisation de la rue Dijon », volet IV, dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à La Pépinière- Espaces collectifs, au montant maximal de 79 654,68 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels de gré à gré pour la continuation du projet « Piétonnisation de la rue Dijon », volet IV, dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles »;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1190217008

CA19 10 154

Octroyer à Hypertec Systèmes inc., pour un montant maximal de 25 066,66 \$, taxes incluses, un contrat pour l'acquisition de deux serveurs et de 10 disques SSD.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit octroyé à Hypertec Systèmes Inc., au montant de 25 066,66 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'acquisition de deux serveurs et de 10 disques SSD;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1196353002

CA19 10 155

Octroyer à l'Institut Pacifique, pour un montant de 4 602,54 \$, taxes incluses, un contrat de service pour l'animation, la gestion et l'entretien de la Joujouthèque sur la rue partagée de Dijon, dans le cadre du projet « Corridor vert des 5 écoles » du programme Priorité jeunesse et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à l'Institut Pacifique pour un montant de 4 602,54 \$, taxes incluses, un contrat pour l'animation, la gestion ainsi que l'entretien de la Joujouthèque;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord, et l'Institut Pacifique;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1190217009

CA19 10 156

Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants : 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2018-2023) et du programme Priorité jeunesse.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans » dont le financement provient de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville 2018-2023) et du programme Priorité jeunesse;

QUE soit accordée une contribution financière de 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » dont le financement provient de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184988002

CA19 10 157

Accorder une contribution financière de 78 774 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai au 30 novembre 2019, le tout dans le cadre du programme Priorité jeunesse et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 78 774 \$ à l'entreprise Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté des 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues de l'Arrondissement et la plantation d'arbres sur des terrains privés du 1^{er} mai au 30 novembre 2019, le tout dans le cadre du programme Priorité jeunesse;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Les Fourchettes de l'Espoir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1198224003

CA19 10 158

Accorder une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet « Travail de rue 2019 » dans le cadre du Programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes et du programme Priorité jeunesse - Année 2019 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet Travail de rue 2019 dans le cadre du Programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes et du programme Priorité jeunesse - Année 2019 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et Café-Jeunesse Multiculturel ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1176324005

CA19 10 159

Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2019 dans le cadre du programme Priorité jeunesse.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires publiques de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires de l'hiver et du printemps 2019 dans le cadre du programme Priorité jeunesse :

Écoles Primaires:

Nom de l'école	Total Hiver 2019
École Jules-Verne	2 475 \$
École René-Guénette	2 475 \$
École Saint-Rémi	2 475 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250 \$
École Adélarde-Desrosiers	2 025 \$
École Jean-Nicolet	2 025 \$
École Le Carignan	2 025 \$
École Sainte-Colette	1 575 \$
École Sainte-Gertrude	1 575 \$
École De La Fraternité	1 350 \$
École Gerald McShane	675 \$
École Pierre-De-Coubertin	675 \$
Total	21 600 \$

Écoles Secondaires

Nom de l'école	Total Hiver 2019
École Henri-Bourassa	4 517,50 \$
École Calixa-Lavallée	3 967,50 \$
École Lester-B. Pearson	2 450 \$
École Amos	1 437,50 \$
Total	12 372,50 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1198240004

CA19 10 160

Accorder une contribution financière de 27 840 \$, à Soverdi pour la plantation de 450 arbres sur des terrains privés afin de contribuer à augmenter l'indice canopée et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 27 840 \$, à Soverdi pour la plantation de 450 arbres sur des terrains privés afin de contribuer à augmenter l'indice canopée et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197367001

CA19 10 161

Accorder une contribution financière de 10 000 \$, à l'école secondaire Calixa-Lavallée pour la réalisation d'un jardin communautaire et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'école.

(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$, à l'école secondaire Calixa-Lavallée pour la réalisation d'un jardin communautaire;

QUE soit approuvé le projet de convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'école Calixa-Lavallée;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1193602007

CA19 10 162

Accorder une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1198224004

CA19 10 163

Accorder une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'Or Le Soleil de Montréal-Nord pour la poursuite des activités des aînés, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour la poursuite des activités des aînés;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1193573011

CA19 10 164

Accorder une contribution financière de 200 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières pour la poursuite des activités pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1193573012

CA19 10 165

Aliéner 67 ordinateurs de bureau, 7 ordinateurs portatifs, 2 serveurs, 33 moniteurs, 19 imprimantes, 22 téléphones IP, 2 UPS et 10 périphériques divers dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient aliénés gratuitement 67 ordinateurs de bureau, 7 ordinateurs portatifs, 2 serveurs, 33 moniteurs, 19 imprimantes, 22 téléphones IP, 2 UPS et 10 périphériques divers dans le cadre de l'entente avec l'organisme (OPEQ) Ordinateurs pour les écoles du Québec;

ET QUE fasse partie intégrante de la présente résolution la liste jointe au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1196353001

CA19 10 166

Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 28 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848006

CA19 10 167

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848007

CA19 10 168

Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2018 dans la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2018 dans la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193848008

CA19 10 169

Reconduire la reconnaissance et le soutien, pour la période d'avril 2019 à avril 2022, à la Maison des jeunes l'Ouverture à titre de partenaire de mission complémentaire.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient reconduits la reconnaissance et le soutien, pour la période d'avril 2019 à avril 2022, à la Maison des jeunes l'Ouverture à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1198240005

CA19 10 170

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA19-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2019).

AVIS est donnée par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2019);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA19-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA19-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2019).

40.01 1197987001

CA19 10 171

Adopter le premier projet de résolution PP-037, afin de permettre la démolition, le lotissement et la construction de quatre bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés totalisant 32 logements sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007, un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition, le lotissement et la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels multifamiliaux isolés au 11900, avenue L'Archevêque, soit le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille RM30-386 et permettre pour le projet :

-un usage résidentiel de classe I (multifamilial 7 à 10 logements) alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 131 et de permettre pour le projet:

-une marge latérale nord de 1,80 m au lieu de 2,28 m pour les bâtiments n°2, n°3, n°4;

-une marge latérale sud de 1.80 m au lieu de 2.28 m pour les bâtiments n°1, n°2, n°3;

De déroger à l'article 76.2 et d'autoriser pour le projet :

-un revêtement léger (aluminium) dans une proportion maximale de 20 % par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois étages et moins;

-un revêtement léger (aluminium) d'une épaisseur de 3 000 mm au lieu de 3 200 mm;

De déroger à l'article 85 alinéa 4 et d'autoriser pour le projet :

-des escaliers extérieurs en alcôve menant à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour les bâtiments 1, 2 et 3 :

-8 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

De déroger à l'article 93 et d'autoriser pour les bâtiments 2 et 3 :

-des conteneurs semi-enfouis en marge avant alors que l'usage n'est pas permis;

De déroger à l'article 92.20 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

-0 case de stationnement au lieu de 2 cases;

De déroger à l'article 97 et d'autoriser pour le bâtiment 4 :

-9 bâtiments accessoires par bâtiment principal de type rangement extérieur au lieu de 2 sur chaque terrain;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- QU'une garantie financière de 3 % soit déposée lors de la délivrance du permis;
- QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- QUE le règlement sur les PPCMOI RGCA11-10-007-9 entre en vigueur;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET conformément aux documents déposés :

- Document de présentation CCU préparée par Rayside Labossière datée de mars 2019 et déposée à la DAUSE le 8 mars 2019;
- Certificat de localisation préparé par Bernard Monette, arpenteur-géomètre, daté du 30 novembre 2015, dossier 13 494, minute 4818 et déposé à la DAUSE le 1^{er} février 2019;
- Plan d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère arpenteur-géomètre daté du 15 mars 2019 et déposé à la DAUSE le 15 mars 2019.

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 549 du cadastre du Québec, soit le 11900, avenue L'Archevêque;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1197177005

CA19 10 172

Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-010 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant le traitement des plaintes reçues en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-010 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant le traitement des plaintes reçues en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-010 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant le traitement des plaintes reçues en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1192577004

CA19 10 173

Adopter le Règlement RGCA08-10-0007-2 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA08-10-0007-2 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA08-10-0007-2 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public afin de modifier différentes dispositions applicables.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177002

CA19 10 174

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre un garage isolé dans la marge avant et dans la marge latérale et un dégagement entre le garage isolé et la ligne de lot avant de 0 m au lieu de 2 m ainsi qu'un dégagement entre le garage isolé et la ligne de lot latérale Sud de 0,48 m au lieu de 1 m pour le 11530, avenue Joseph-Boyer, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'implantation d'un garage isolé dans la marge avant et dans la marge latérale et un dégagement entre le garage isolé et la ligne de lot avant de 0 m au lieu de 2 m ainsi qu'un dégagement entre le garage isolé et la ligne de lot latérale sud de 0,48 m au lieu de 1 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- À ce que le bâtiment ou toute construction en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- À ce que soit régularisé l'empiètement sur le domaine public du garage en façade de la propriété.

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 094 391 du cadastre du Québec, soit le 11530, avenue Joseph-Boyer.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1197161009

CA19 10 175

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant à 3,24 m au lieu de 4,5 m, que la façade principale ne soit pas alignée sur la rue la plus importante du réseau routier et que la superficie du deuxième étage soit à 75 % du premier étage au lieu de 80 %, pour le 12191, boulevard Sainte-Gertrude, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant à 3,24 m au lieu de 4,5 m, que la façade principale ne soit pas alignée sur la rue la plus importante du réseau routier et que la superficie du deuxième étage soit à 75 % du premier étage au lieu de 80 %;

QUE cette autorisation soit conditionnelle aux conditions suivantes :

- À ce que le bâtiment ou toute construction en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;
- À ce que soit accordée la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour le projet.

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur les lots 1 301 518 et 2 514 649 du cadastre du Québec, soit le 12191, boulevard Sainte-Gertrude.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1190217003

CA19 10 176

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant de 2,74 m au lieu de 4,5 m pour le 4162, rue Larivée, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 2,74 m au lieu de 4,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 564 du cadastre du Québec, soit le 4162, rue Larivée.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1197161010

CA19 10 177

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification de la façade avant, au niveau du revêtement, en lien avec l'agrandissement de la résidence familiale pour le 5960, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant à permettre des modifications à un PIIA déjà approuvé (CA15 10 376 et D2190217002) avec les conditions suivantes :

- qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- qu des linteaux décoratifs en pierre soient insérés au-dessus des ouvertures de la façade principale;
- qu'un aménagement paysager plus imposant soit prévu sur la façade principale;
- que soit modifiée la résolution n°15 10 376.

QUE le tout soit conforme aux plans préparés par Alain Boucher et datés du 30 juillet 2015 (concernant le revêtement de pierres de la façade principale), et des plans préparés par Alain Boucher et révisés le 23 juillet 2018 (modifications apportées au projet);

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 587 du cadastre du Québec, soit le 5960, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1152577061

CA19 10 178

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial par l'ajout d'un étage pour le 12191, boulevard Sainte-Gertrude, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial par l'ajout d'un étage, sur les lots 1 301 518 et 2 514 649;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 24 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- que la porte-française prévue en façade avant principale ait un vantail de chaque côté de la porte afin de recevoir un traitement d'entrée principale;
- que la fenêtre existante, au niveau du rez-de-chaussée en façade avant, près de la nouvelle porte-française, soit remplacée (dans la même ouverture) par deux fenêtres de type à guillotine de couleur blanche;
- qu'un aménagement paysager soit prévu à la base du balcon avant afin de minimiser l'impact visuel des fondations à partir de la voie publique;
- qu'une demande d'opération cadastrale soit effectuée afin de remembrer les lots;
- que les dérogations mineures présentées soient accordées.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture déposés à la DAUSE le 26 janvier 2019.

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 301 518 et 2 514 649 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1190217004

CA19 10 179

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée et de deux habitations unifamiliales jumelées sur les lots 1 173 709 et 1 173 710 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'une habitation unifamiliale isolée et de deux habitations unifamiliales jumelées, aux adresses projetées 10766, 10770 et 10774, avenue de Bruxelles;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- qu'un aménagement paysager soit réalisé en marge avant;
- qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- qu'une garantie financière de 3 % soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25% suite aux travaux de raccordement;
 - 25% suite aux travaux de fondation;
 - 25% suite aux travaux de structure;
 - 25% à la livraison du projet.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture maison isolée préparés par Lapierre & Duplessis, de la firme Évolution, datés du 12 mars 2019 et déposés à la DAUSE le 12 mars 2019;
- Plans d'architecture maisons jumelées préparés par Gabriel Rivest, de la firme Globo architecture, datés du 8 février 2019 et déposés à la DAUSE le 15 mars 2019;
- Modélisation couleur préparée par Évolution architecture et déposée à la DAUSE le 11 mars 2019;
- Plan d'implantation maisons jumelées préparé par Benoît Desroches, arpenteur-géomètre pour la firme Desroches et Morin, daté du 12 Mars 2019, minute 18646 et déposé à la DAUSE le 12 mars 2019;
- Plan d'implantation maison isolée préparé par Benoît Desroches, arpenteur-géomètre pour la firme Desroches et Morin, daté du 8 février 2019, minute 18615 et déposé à la DAUSE le 15 février 2019;
- Plan parcellaire préparé par Benoît Desroches, arpenteur-géomètre, daté du 19 novembre 2019 et déposé à la DAUSE le 28 janvier 2019;
- Plan d'aménagement paysager préparé par Francis Provost, pour la firme Les paysages Ducharme et associés, daté du 15 février 2019 et déposé à la DAUSE le 15 février 2019;
- Rapport de modification cadastrale des lots 1 173 709 et 1 173 710 préparé par Benoît Desroches, arpenteur-géomètre, minute 18524, dossier cadastre 1229582, daté du 15 novembre 2018 et déposé à la DAUSE le 19 février 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 173 709 et 1 173 710 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1197177004

CA19 10 180

Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier une erreur cléricale dans la grille des usages et de normes RM18-617 du R.R.1562.021.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé, tel que soumis, le procès-verbal de correction afin de modifier une erreur cléricale dans la grille des usages et des normes RM18-617 du R.R.1562-021.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1140576011

CA19 10 181

Accorder, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole organisée par Centre d'action bénévole qui aura lieu le 11 avril 2019 dans les rues de Montréal-Nord avec des arrêts dans les écoles, des résidences de personnes âgées et des édifices municipaux, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) lorsque l'organisme n'est pas sur les voies publiques;
- La tenue d'un événement public.

Dans le cadre de la Semaine de la paternité organisée par Entre-Parents qui aura lieu le 13 juin 2019 au parc Le Carignan, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 heures et 22 heures (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fête nationale du Québec organisée par la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord qui aura lieu le 24 juin 2019 au parc Aimé-Léonard, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1196450002

CA19 10 182

Autoriser la création d'un poste permanent de préposé(e) au secrétariat (Emploi : 791410), groupe de traitement 4E), à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, et ce, à compter du 9 avril 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de préposé(e) au secrétariat (Emploi 791410, groupe de traitement 4E), à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, et ce, à compter du 9 avril 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1193848009

CA19 10 183

Autoriser l'abolition d'un poste permanent de bibliotechnicien (Emploi : 763830 - Poste : 18335), et la création d'un poste permanent d'animateur spécialisé, loisirs socio-culturels (Emploi : 700370) à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient autorisées l'abolition d'un poste permanent de bibliotechnicien (Emploi : 763830 - Poste : 18335), groupe de traitement 12-007E, et la création d'un poste permanent d'animateur spécialisé, loisirs socio-culturels (Emploi : 700370), groupe de traitement 12-008, à la division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1194394003

CA19 10 184

Nommer M. Xavier Ochs à titre de conseiller en planification à la Direction d'arrondissement, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 15 avril 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Xavier Ochs, matricule 100239279, à titre de conseiller en planification (Emploi : 302240 - Poste : 78029), groupe de traitement 29-02, à la Direction d'arrondissement, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, à compter du 15 avril 2019, en vue d'un statut permanent;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1194013001

CA19 10 185

Renouveler la nomination de Mme Carmel-Antoine Bessard à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit renouvelée la nomination de Mme Carmel-Antoine Bessard à titre de membre de Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans;

QU'une allocation de présence au montant de 100 \$ soit versée à Mme Bessard pour chacune de ses présences à une réunion du comité consultatif d'urbanisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1191959003

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2019.